



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du mercredi 25 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 janvier 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de procurations : 4

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Monsieur Thierry FALCONNET  
Monsieur Rémi DETANG  
Monsieur Jean-François DODET  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Dominique GRIMPRET  
Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Jean-Claude GIRARD  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Nicolas BOURNY  
Madame Céline TONOT  
Madame Nadjoua BELHADEF  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Brigitte POPARD  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Guillaume RUET  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM

Monsieur Laurent GOBET  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Nicolas SCHOUTITH  
Monsieur Jean-Michel  
VERPILLOT  
Monsieur Lionel SANCHEZ  
Monsieur Gérard HERRMANN  
Monsieur Jean DUBUET  
Monsieur Patrick BAUDEMONT  
Monsieur Philippe BELLEVILLE

### Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Madame Dominique BEGIN-  
CLAUDET  
Monsieur Patrick CHAPUIS  
Monsieur Jacques CARRELET  
DE LOISY

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE  
Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

---

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

### **Subvention relative à la convention 2023-2025 relative à la mise en place d'un dispositif de prévention de rue**

Depuis les transferts de compétences sociales départementales en 2020, Dijon Métropole a en charge la construction d'actions de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu (arrêté préfectoral du 25 novembre 2019). A ce titre, Dijon Métropole a réaffirmé sa volonté de porter une politique de prévention de rue, à destination des jeunes issus en priorité des quartiers de la Politique de la Ville.

Le transfert de compétences s'est accompagné d'un transfert de moyens financiers à hauteur de 280 000 € par an.

L'association Grand Dijon Médiation a proposé en 2020 l'extension de ses missions pour y adjoindre la prévention spécialisée.

Dijon Métropole lui a dans un premier temps confié, avec le soutien du cabinet FMVT, la réalisation d'un état des lieux des actions de prévention sur les quartiers prioritaires des communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant.

Cet état des lieux, présenté en juillet 2021 aux maires des communes concernées par la Politique de la ville, a mis en évidence la nécessité :

- de renforcer la présence éducative de proximité dans l'espace public en allant au devant des jeunes de 9 à 15 ans ;
- d'accompagner de manière plus individualisée les familles ;
- d'identifier des référents de parcours pour chaque jeune ;
- de mettre en place des séjours de remobilisation ;
- de développer des collaborations resserrées avec l'Éducation nationale depuis le CM1 jusqu'à la 3ème ;
- d'assurer une présence éducative également sur la « rue numérique ».

Fort de ces constats, la définition d'un nouveau dispositif intercommunal de prévention de rue externalisé, sous une forme associative a été réalisée, offrant davantage de souplesse pour répondre aux besoins identifiés sur les quartiers politique de la ville de Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny.

Dijon Métropole a ainsi accédé à la proposition de l'association Grand Dijon Métropole d'intervenir sur le champ de la prévention spécialisée. La structure est ainsi devenue en décembre 2021 l'association « Médiation et Prévention Dijon Métropole » (MPDM).

Une convention d'objectifs et de moyens entre Dijon Métropole et l'association MPDM, pour la période 2022-2023, approuvée par la délibération du Conseil métropolitain du 24 mars 2022, permet la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

Ainsi l'association MPDM s'est engagée à mettre en place une offre de prévention de rue à destination des jeunes âgés de 9 à 15 ans des différents quartiers prioritaires de la ville et des territoires de veille de Dijon Métropole visant à :

- Offrir une présence éducative de proximité visible et mobilisable par les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires de la ville de Dijon Métropole ;
- Travailler en prévention auprès des jeunes et de leurs familles afin d'accompagner, d'étayer et de traduire les enjeux identitaires, sociaux et sociétaux auxquels sont confrontés les jeunes grandissant en quartier prioritaire de la ville ;
- Travailler étroitement avec l'éducation nationale afin de lutter contre la déscolarisation, l'exclusion scolaire et pour maintenir cohérence et communication entre les familles et l'école ;
- Proposer une offre de soutien à la parentalité forgée sur la libre adhésion du jeune et de sa famille en dehors de toute autre mesure éducative ;
- Coconstruire avec les acteurs institutionnels de chaque secteur l'offre de réponse éducative adaptée à chaque situation rencontrée ou prise en charge ;
- Assurer un suivi des situations ;

- Rendre compte à ses financeurs et commanditaires de l'impact et de l'utilité sociale du dispositif mis en place.

L'année 2022 a permis à l'association de constituer progressivement l'équipe de 21 éducateurs qui, désormais, oeuvre au sein des villes de Dijon (quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche), de Chenôve, de Longvic et de Quetigny. L'équipe de prévention spécialisée est d'ores et déjà bien identifiée dans le maillage partenarial et apporte une complémentarité utile à la prise en charge de certains jeunes.

Dijon Métropole s'est engagée à verser à l'Association Médiation et Prévention Dijon Métropole une subvention annuelle de 280 000 € destinée à financer la mise en place du dispositif global de prévention de rue et demeure la collectivité donneuse d'ordre en matière de prévention de rue. L'État participe également au financement de la prévention spécialisée à travers les Bataillons de prévention. 2023 verra les communes concernées rejoindre cet appui financier à la Prévention spécialisée.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser à l'Association Médiation et Prévention Dijon Métropole la subvention 2023 de 280 000 € ;
- **de prélever** les sommes susvisées sur le budget 2023.

SCRUTIN	POUR : 33	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 4
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN